

Un an d'UNDIA, déjà !

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UNDIA LE 30 JUIN 2018

Le 20 juillet 2018, **UNDIA** fêtera **son premier anniversaire**. L'occasion pour nous de vous parler **de ce que nous avons doré et déjà réalisé en 1 an**. Et de ce que nous avons dans **notre boîte à idée pour le futur**. Car si le « **protocole 2016** » est ce qui nous a rassemblé, **nous n'allons pas en rester là !**

Depuis le 20 juillet 2017, UNDIA a :

- ▶ créé **une application gratuite** devenue essentielle, téléchargée par plus de **2 000** intermittents du spectacle, disponible à app.undia.fr,
- ▶ adressé [une lettre ouverte au Gouvernement](#) signée par plus de **15 000** personnes,
- ▶ rédigé [un dossier complet et précis de constats](#), d'analyses et de propositions d'aménagement de notre assurance chômage,
- ▶ rédigé une dizaine d'articles [pour vous aider à comprendre](#) les méandres du **protocole 2016**, de la fiscalité, des arrêts maladie et de la formation professionnelle, disponibles sur le site undia.fr
- ▶ envoyé plus de **30 000** courriels d'informations, traité l'adhésion de **700** personnes dont plus de la moitié par carte. Tout ceci sur un site qui a vu plus de **45 000** visites uniques et plus de **115 000** pages vues,
- ▶ choisi [maître Jérémie Assous](#), grand connaisseur du monde de la production et des médias pour **défendre les intérêts des intermittents du spectacle**,
- ▶ **multiplié les rendez-vous** avec les dirigeants des plus grands groupes audiovisuel français, avec les partenaires sociaux et avec les responsables des autres associations du secteur du cinéma et de l'audiovisuel, afin de les sensibiliser,
- ▶ **répondu à plusieurs centaines de demandes d'assistance** et de conseils personnalisés via l'adresse assistance@undia.fr,

▶ **partagé et décrypté l'actualité sociale** qui concerne les intermittents du spectacle.

Plus globalement, nous avons donné à notre lutte et à nos rêves **une existence juridique ; une structure solide**, sérieuse et reconnue, et nous lui avons donné un nom : **UNDIA**.

Tout cela demande du temps, de l'énergie et de l'argent. Le chemin est encore long et **UNDIA a besoin de vous pour défendre notre (ou plutôt VOTRE) cause.**

Pour sa deuxième année d'existence, **UNDIA** va continuer d'attaquer sans relâche le protocole 2016 et de vous informer à son sujet.

Nous allons aussi explorer d'autres chantiers :

- ▶ création d'un **comité d'entreprise** pour les intermittents,
- ▶ création d'une **assurance loyers impayés**,
- ▶ création de **crèches d'entreprise** adaptées au mode de vie des intermittents,
- ▶ création d'une application permettant de **mettre en relation les producteurs avec les intermittents disponibles**,
- ▶ réfléchir au sujet de la **formation professionnelle**, et sur la mise en place d'un système de **compagnonnage**,
- ▶ rédiger une charte visant à définir **les relations de bonne intelligence entre producteur et techniciens**,
- ▶ développer le principe de « **guilde** » qu'**UNDIA** envisage de devenir.

UNDIA, c'est aussi et surtout vous :

Pour nous apporter un peu de votre temps et de votre énergie, pour vous investir dans **UNDIA**, il suffit de nous écrire : undia@undia.fr

Aucune compétence particulière n'est nécessaire, juste un peu de temps, d'envie et d'énergie.

WWW.UNDIA.FR

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK : [@ASSOUNDIA](https://www.facebook.com/ASSOUNDIA), SUR TWITTER : [@ASSOUNDIA](https://twitter.com/ASSOUNDIA) ET INSTAGRAM : [@ASSO_UNDIA](https://www.instagram.com/ASSO_UNDIA)

TÉLÉCHARGEZ NOTRE APPLICATION IPHONE GRATUITE : APP.UNDIA.FR

POUR TOUT PROBLÈME LIÉ À L'INTERMITTENCE : ASSISTANCE@UNDIA.FR (ADHÉRENTS SEULEMENT)

POUR ADHÉRER : ADHESION.UNDIA.FR